

## AQPF : les résolutions du congrès

Number 41, February 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/57116ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this document

(1981). AQPF : les résolutions du congrès. *Québec français*, (41), 8–9.

# les résolutions du congrès

## *L'enseignement du français, la politique linguistique et la culture au Québec*

- QUE l'AQPF fasse à nouveau la proclamation de la résolution du Congrès de 1979, à savoir qu'elle reconnaisse que la population du Québec constitue un peuple et qu'à ce titre elle a un droit légitime à son autodétermination, droit universellement reconnu pour tous les peuples.
- QUE l'AQPF réaffirme fermement toutes les prises de position à l'égard de notre identité comme peuple francophone d'Amérique et proclame que le français est la seule langue officielle du Québec.
- QUE l'AQPF s'oppose à toute mesure fédérale visant à affaiblir, de quelque façon que ce soit, la loi 101 et qu'elle demande la réintégration du chapitre III de cette loi sur la législation et les tribunaux, annulé par la Cour suprême du Canada.
- QUE l'AQPF dénonce l'amendement Ryan exigeant une profession de foi inconditionnelle au fédéralisme comme une insulte à l'intelligence du peuple québécois.  
Depuis 200 ans, on a imposé au peuple québécois des constitutions (ou l'équivalent) qui ne lui accordaient que des demi-libertés, des demi-responsabilités économiques et politiques, avec comme conséquence que ce peuple fut toujours maintenu en tutelle, handicapé, paralysé dans toutes les manifestations de sa personnalité, de sa culture.  
Le projet Trudeau d'une nouvelle constitution accentue davantage cette dépendance du peuple québécois dont il vit d'ailleurs l'existence.  
En conséquence,
- QUE l'AQPF s'oppose à ce projet et à tout autre projet de constitution qui nierait pratiquement l'existence d'un peuple québécois distinct et le réduirait à l'état de minorité en dépendance étroite d'un peuple étranger.
- QUE l'AQPF réprovoque l'intrusion du gouvernement fédéral (article 23 du projet Trudeau) dans un domaine de juridiction strictement provinciale.
- QUE l'AQPF s'oppose à l'inclusion des droits linguistiques dans la Constitution du Canada parce que seule l'Assemblée nationale québécoise a le pouvoir de légiférer en matière de langue d'enseignement.
- QUE l'AQPF déclare qu'elle ne reconnaît pas au Parlement britannique le droit de changer le contenu de la Constitution canadienne et tiennne pour illégitime tout changement imposé par le parlement de Londres sans la volonté du Québec.
- QUE l'AQPF fasse parvenir un télégramme à toutes les instances concernées pour manifester son opposition à tout rapatriement unilatéral de la Constitution du Canada.
- QUE l'AQPF invite tous ses membres à signer et à faire signer la pétition appelée « Solidarité-Québec ».

## *Application du programme*

- QUE l'AQPF fasse pression auprès du MEQ pour qu'il fournisse des ressources humaines et budgétaires pour permettre de poursuivre l'implantation du nouveau programme.
- QUE l'AQPF demande au MEQ d'ajouter, aux journées pédagogiques, cinq jours supplémentaires de perfectionnement.
- QUE l'AQPF fasse pression auprès des instances concernées pour :
- que le MEQ n'impose pas un seul manuel de base mais laisse aux professeurs un choix parmi certains ouvrages approuvés ;
  - que les guides méthodologiques accompagnant ces manuels soient précis ;
  - que ces mêmes guides soient acheminés dans un délai court aux enseignants ;
  - que les maisons d'édition respectent le devis du MEQ en fournissant un guide ouvert avec tout matériel didactique de base ;
  - que les enseignants soient habilités à choisir ce matériel par le biais du perfectionnement ;
  - que le MEQ consulte l'AQPF dans l'approbation qu'il fait du matériel didactique ;
  - que les procédures d'approbation soient abrégées afin de suivre de près l'implantation du programme ;
  - que soient réalisées des banques de textes en rapport avec ce programme ;
  - que la liste du matériel didactique et les grilles d'analyse de ce matériel soient acheminées rapidement dans les milieux.

## *Le perfectionnement des enseignants*

- QUE l'AQPF réaffirme la nécessité du dégagement des enseignants et recommande au MEQ de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, une commission formée de représentants des PPMF, des commissions scolaires et des syndicats, qui soit chargée de réanalyser la problématique du dégagement et de proposer des formules viables à ce chapitre avant le 30 janvier 1981.
- QUE l'AQPF recommande au ministère de l'Éducation d'accepter de subventionner les étudiants qui s'inscrivent individuellement dans un PPMF.
- QUE l'AQPF recommande aux universités d'élaborer des schémas d'intervention particuliers pour les clientèles du PPMF issues des classes maternelles, des classes d'adaptation scolaire, des classes d'accueil, des classes de milieux populaires et socio-économiquement faibles ainsi que pour la clientèle constituée par les conseillers pédagogiques et recommande au Ministère d'accorder des subventions particulières aux universités pour supporter ces démarches.

- QUE l'AQPF forme un comité permanent pour continuer l'étude visant à harmoniser la « réflexion » et la « pratique » dans la démarche de perfectionnement offerte par les PPMF et que ce comité soit constitué de représentants des différents groupes d'intervenants impliqués dans ces programmes.
- QUE l'AQPF demande au MEQ de faire un usage privilégié des ressources qu'il a lui-même mises en place au PPMF et dans les commissions scolaires pour implanter le nouveau programme de français au secondaire.

## *L'accueil et l'intégration des allophones*

- QUE l'AQPF organise un colloque qui aborderait l'ensemble des problèmes des classes d'accueil.
- QUE l'AQPF s'interroge sur la gestion des classes d'accueil en milieu anglophone et francophone et sur les conséquences prévisibles du succès et de l'insuccès qui en découlent.
- QUE l'AQPF demande au ministère de l'Éducation d'adopter des mesures en vue d'une intégration de scolarisation pour les clientèles qui en ont besoin.
- QUE l'AQPF collabore avec les universités et leur fournisse des renseignements pertinents touchant les besoins en formation et en perfectionnement des maîtres des classes d'accueil.
- QUE l'AQPF étudie la possibilité d'organiser des stages de type CEFISEM comme on les retrouve en France.
- QUE l'AQPF et le Conseil de la langue française étudient conjointement le problème général de l'accueil des allophones en milieu francophone québécois.
- QUE l'AQPF, de concert avec les syndicats et le MEQ, se penche sur les mutations des enseignants dans les classes d'accueil.
- QUE l'AQPF prenne les dispositions nécessaires en vue de sensibiliser les enseignants à la vie culturelle propre à chacune des communautés linguistiques concernées et fasse appel éventuellement à des personnes-ressources venant de ces mêmes communautés.

## *Intégration des enfants en difficulté*

- QUE l'AQPF fasse des pressions auprès des instances concernées pour :
- qu'il y ait des rencontres de sensibilisation entre orthopédagogues et enseignants du régulier afin de déterminer conjointement le rôle de l'orthopédagogue dans l'école.
  - que la tâche maximale de l'enseignant du primaire (1<sup>er</sup> et deuxième cycles) soit diminuée pour favoriser l'intégration des enfants en difficulté dans les classes régulières ;
  - que soient fournies des personnes-

ressources pour aider les enseignants du régulier à mettre au point de nouvelles approches pédagogiques rendues nécessaires par l'intégration d'enfants en difficulté et que ces personnes-ressources soient des enseignants travaillant directement dans les classes avec les enseignants du régulier;

- que le secteur régulier du secondaire soit plus souple dans l'intégration des enfants en difficulté et permette une intégration par matière (français, math., etc.);

- que la tâche et le statut des ortho-pédagogues soient précisés.

QUE tous les enseignants en adaptation scolaire du primaire et du secondaire soient informés du nouveau programme de français.

#### **Le nouveau programme du secondaire**

QUE l'AQPF maintienne en place un comité de consultation sur les opérations relatives à l'implantation du nouveau programme.

QUE l'AQPF voie à ce que des colloques soient organisés dans toutes les régions du Québec pour sensibiliser les enseignants au nouveau programme.

QUE l'AQPF fasse circuler parmi les enseignants des projets ou des devis d'implantation de certaines commissions scolaires.

QUE l'AQPF favorise la publication de toutes les expériences valables développant la pédagogie reliée au nouveau programme.

QUE l'AQPF fasse pression auprès du MEQ pour que les commissions scolaires fournissent aux enseignants de français les documents suivants, dès qu'ils sont disponibles:

- le nouveau programme,  
- les devis d'implantation,  
- le guide pédagogique,  
- une description du matériel didactique.

QUE l'AQPF fasse pression auprès du MEQ pour que les commissions scolaires accordent des sessions d'études d'une durée minimum de 10 jours ouvrables pour informer et former les enseignants relativement au nouveau programme.

QUE l'AQPF exige du MEQ d'être consultée dans l'élaboration des documents qui serviront à évaluer le degré de préparation des enseignants dans la phase d'implantation.

QUE l'AQPF intervienne auprès du MEQ pour qu'il tienne compte des conclusions ou recommandations faites lors de la troisième phase, celle de l'évaluation du degré de préparation des enseignants à l'application du nouveau programme.

QUE l'AQPF demande au MEQ de s'assurer de la parution d'instruments indispensables (manuels, unités méthodologiques) à un enseignement de qualité selon l'optique du nouveau programme.

QUE l'AQPF demande au MEQ de constituer une équipe mobile de personnes-

ressources pour l'animation des enseignants de toutes les régions du Québec durant toute la phase d'implantation du nouveau programme.

QUE l'AQPF fasse pression auprès du MEQ pour qu'il oblige les commissions scolaires à nommer des conseillers pédagogiques en français qui ont la formation et l'expérience pertinentes.

QUE l'AQPF demande de maintenir au MEQ un comité de conseillers pédagogiques et d'experts attachés à la DMD pour approuver le matériel didactique élaboré par les maisons d'édition ou autres.

QUE l'AQPF intervienne auprès du MEQ et des PPMF pour obtenir une plus grande cohérence dans les divers programmes de formation des maîtres et de PPMF et une adéquation de ceux-ci aux nouveaux programmes, et que le contenu des cours soit d'ordre pratique.

QUE l'AQPF demande au MEQ de maintenir les ADPR en fonction durant toute la durée de l'implantation du nouveau programme.

QUE l'AQPF veuille à ce que chaque commission scolaire se donne les ressources humaines et financières pour implanter le nouveau programme.

QUE l'AQPF demande à chaque commission scolaire de favoriser la formation d'une équipe responsable (agents multiplicateurs) dans son milieu.

QUE l'AQPF demande aux commissions scolaires d'accorder le temps requis aux enseignants pour qu'ils puissent vivre tous les ateliers nécessaires à une compréhension adéquate du nouveau programme.

#### **La littérature québécoise**

QUE l'AQPF recommande aux commissions scolaires d'offrir, lors d'une journée de planification, une session de recyclage pratique en poésie québécoise aux professeurs du secondaire qui en sentent le besoin.

QUE l'AQPF lance un concours littéraire visant à couronner une œuvre d'un écrivain québécois destinée aux adolescents.

#### **Le nouveau programme du collégial**

QUE tout programme de français au collégial ne puisse être établi que sur la base des principes suivants:

- l'enseignement du français au collégial est d'ordre culturel et son objet est principalement la littérature;

- la question de la compétence linguistique des étudiants est une question importante, mais elle est inscrite à l'intérieur de la définition de l'objet de la littérature (et non l'inverse);

- l'organisation des cours communs, de leurs rapports, ne saurait être arbitrairement imposée d'en haut, mais découlera de l'ordonnance des cours convenant aux démarches pédago-

giques acquises et développées par les départements;

- chaque département établit ses priorités au niveau des objectifs et des contenus à l'intérieur de tout programme de français au collégial.

QUE les cours de français écrit à caractère normatif ne soient pas intégrés dans les cours obligatoires. Cependant, les professeurs de français du collégial sont prêts à participer à des programmes spécifiques de développement de la langue écrite des étudiants, programmes issus du milieu. Ces programmes devront être dispensés en dehors des cours de base et avec des professeurs supplémentaires fournis par le MEQ.

QUE la correction de la langue devienne vraiment un des soucis des professeurs de toutes les disciplines du niveau collégial (tel qu'indiqué dans *L'annuaire de l'enseignement collégial*).

QUE l'AQPF exige que la consultation sur les objectifs de l'enseignement du français au collégial reprenne.

ATTENDU QUE l'orientation commune du projet du nouveau programme de français et du projet de régime pédagogique vise à un contrôle toujours plus grand sur l'enseignement dans les Cegeps et à nier toute forme d'autonomie départementale.

QUE l'AQPF lie la lutte contre le nouveau programme de français à celle qui est menée contre le projet de règlement des études collégiales.

QUE l'AQPF contacte les organisations syndicales (tant locales que fédérales) afin d'y faire connaître le problème spécifique et les propositions des professeurs du collégial.

QUE l'AQPF recueille les documents produits par les Cegeps relativement à leur politique linguistique et qu'elle rende ainsi disponibles à la consultation les documents reçus.

QUE l'AQPF constitue un groupe de travail et de coordination composé d'enseignants de Cofi, de Cegeps et de représentants des communautés allophones pour évaluer la situation des allophones en milieu collégial et proposer des solutions.

QUE l'AQPF fasse pression auprès du MEQ pour qu'il mette sur pied une classe (ou stage) préparatoire au niveau collégial, pour les étudiants allophones, après entente avec les structures existantes (Cofi, commission scolaire, cegep...).

QUE l'AQPF organise bientôt un colloque consacré *exclusivement* aux questions pédagogiques relevant du collégial, rendant possible la diffusion d'expériences et de pratiques d'enseignement de toutes tendances;

QUE ce colloque soit aussi l'occasion de rencontrer des producteurs de matériel didactique (livres, audio-visuel, etc.);

QUE ce colloque ait une couverture et un suivi qui assurent renommée et respect du milieu collégial concernant l'enseignement du français. ■